



liquidation judiciaire d'une SARL à la demande d'un associé 49

Par **kmi06**, le **19/12/2008** à **13:17**

Je suis actuellement salariée au sein d'une SARL, gérée par 2 associés (51-49)

L'associé non majoritaire pose beaucoup de problèmes : vol de matériel, de dossiers, menaces de couler la société, conservation des chèques destinés à la SARL...

L'entreprise ne tourne pas très bien en ce moment.

Le gérant a pris certaines mesures (changement des serrures pour éviter d'autres vols) mais refuse de dialoguer avec son associé : est-il en tort ?

D'autre part, j'ai appris que l'associé comptait faire une procédure de liquidation judiciaire de la SARL.

Est-il dans son droit ? Est-ce qu'un associé non majoritaire peut demander une telle procédure ? Et dans quels cas ?

Apparemment, il va se passer quelque chose en début de semaine prochaine car il a demandé à tous les employés qui serait là et qui serait en congés.

Je m'inquiète beaucoup quant à l'avenir de la société.

Quels peuvent être les recours des salariés en cas de licenciement suite à une liquidation judiciaire ?

Merci d'avance